



Clinique
MIRABEAU
Mont d'Eaubonne



Livret d'Accueil

Médecine

Soins de suite et réadaptation



Moyens d'accès

La clinique MIRABEAU est située à Eaubonne dans le Val d'Oise à 10 km au nord de Paris, à proximité du lac d'Enghien.

POUR Y ACCÉDER PAR LE RAIL

- A partir de la Gare du Nord : 3 gares permettent l'accès à la clinique : descendez à la gare d'Enghien-les-Bains ou à la gare du Champ-de-courses d'Enghien à Soisy-sous-Montmorency ou à la gare d'Ermont-Eaubonne.
- A partir de la gare St Lazare : descendez à la gare d'Ermont-Eaubonne.
- Par le RER C : descendez à la gare d'Ermont-Eaubonne.

Puis prenez le bus VALMY n° 14 jusqu'à l'arrêt MONT D'EAUBONNE.

POUR Y ACCÉDER PAR LA ROUTE

En partant de Paris, prendre l'autoroute A86 puis la A15, en direction de Cergy-Pontoise. Prendre la Nationale 170 sortie Montmorency Sarcelles. Suivre ensuite la direction Montmorency Sarcelles. Au premier rond point après l'hippodrome d'Enghien prendre à gauche la D928 en direction d'Eaubonne centre. La clinique se situe sur la droite à 200 m après le centre commercial. Un parking visiteurs est à votre disposition dans l'enceinte de l'établissement.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



**Clinique Mirabeau -
Mont d'Eaubonne**
37, avenue de Paris
95600 EAUBONNE
Tél. : 01 34 27 12 12


Livret d'Accueil

Clinique
MIRABEAU
Mont d'Eaubonne

Médecine

Soins de suite et réadaptation





Clinique Mirabeau - Mont d'Eaubonne

37, avenue de Paris 95600 EAUBONNE

Tél. : 01 34 27 12 12

Fax : 01 39 59 28 39

Site internet : <http://www.cliniquemirabeau.fr>

Adresse électronique : contact@cliniquemirabeau.fr

Livret d'Accueil

Sommaire

Accueil	p2
Histoire et présentation de l'établissement	p4
Vos droits de patient hospitalisé	p13
Vos devoirs de patient hospitalisé	p18



Bienvenue à la clinique Mirabeau

La clinique MIRABEAU vous accueille dans son unité de Médecine ou de Soins de Suite et Réadaptation.

L'ensemble du personnel est là pour vous offrir les meilleurs soins et vous apporter toute l'aide, le confort et le réconfort que vous pourriez souhaiter afin de rendre votre séjour le plus agréable et le plus profitable possible.

Ce livret d'accueil, conçu pour répondre au mieux à vos préoccupations, vous permettra de faire connaissance avec la clinique et de trouver tous les renseignements utiles à votre séjour.

Notre établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins ; il est régulièrement certifié par la Haute Autorité de Santé depuis avril 2004.

Le compte-rendu de certification est disponible dans son intégralité sur le site web de la Haute Autorité de la Santé (<http://www.has-sante.fr>), rubrique certification.

La qualité du service étant notre objectif constant, nous vous saurions gré de compléter le questionnaire de sortie qui vous sera remis à la fin de votre hospitalisation. Toutes les suggestions concernant l'amélioration de la qualité de nos services seront les bienvenues.

Nous sommes honorés de la confiance que vous nous accorderez, nous vous en remercions et vous adressons nos vœux de prompt rétablissement.

Pour l'ensemble des praticiens et du personnel



Histoire et présentation de l'établissement



Au centre de la ville d'Eaubonne, située dans un parc, la clinique MIRABEAU a été fondée par les Docteurs Pierre et Eliette BELOT en 1965.

Elle est aujourd'hui dirigée par les Docteurs Frédérique et Alain BIRENBAUM-BELOT.

Après des aménagements successifs, l'établissement a été entièrement rénové et agrandi en 2008/2009.

La clinique vous accueille en admission directe ou après une hospitalisation, afin de vous permettre de réintégrer dans les meilleures conditions votre cadre de vie habituel.

Dotée à ce jour d'une capacité d'accueil de 105 lits (répartis en chambres individuelles ou doubles, toutes avec oxygène, aspiration, téléphone et télévision) et de 5 places d'hospitalisation de jour (HDJ). Elle dispose de deux unités d'hospitalisation : l'une de médecine (30 lits dont 5 identifiés en soins palliatifs) ; l'autre de soins de suite et réadaptation (75 lits spécialisés en cancérologie, gériatrie, affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux) et de 5 places d'HDJ pour les deux dernières spécialités ; l'établissement est membre du réseau ONCONORD.

Il dispose d'un plateau technique performant de rééducation et réadaptation comprenant notamment balnéothérapie, lokomat (attelle robotisée et motorisée), appareil de stabilométrie, mécanothérapie, physiothérapie, animé par une équipe pluridisciplinaire (médecins de MPR, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychologues, diététicienne et assistante sociale).

La clinique MIRABEAU est conventionnée avec la sécurité sociale et de nombreuses mutuelles.



VOTRE ADMISSION

Votre médecin ou votre chirurgien remplit une demande médicale d'admission, nous la transmet accompagnée d'une copie de votre attestation d'ouverture de droits auprès de la sécurité sociale, de votre carte mutualiste ou de votre notification CMU.

Une réponse rapide, à l'issue de la commission des admissions, est donnée ; en cas d'avis favorable, votre date d'admission est fixée.

VOTRE ARRIVÉE

Votre entrée à la clinique, si elle est programmée, se fera à partir de 14 heures.

Vous remettrez à la secrétaire des admissions qui vous accueillera :

- Votre dossier médical pour transmission à l'unité de soins
- Votre attestation d'ouverture de droits auprès de la sécurité sociale
- Si vous étiez hospitalisé(e), un bulletin de situation
- Votre prise en charge mutuelle ou dans un premier temps votre carte d'adhérent mutualiste
- Si vous bénéficiez de la CMU, votre notification en cours de validité

QUE PAIEREZ-VOUS POUR VOTRE HOSPITALISATION ?

Vous êtes assuré social, affilié à un centre de sécurité sociale et à la suite :

- d'une intervention chirurgicale
- d'une hospitalisation de plus de trente jours
- d'une admission en rapport avec une affection de longue durée.

Vous êtes pris en charge à **100 %**.

Vous réglerez alors à la clinique le forfait journalier (sauf accidents de travail ou exceptions) ainsi que les suppléments hôteliers que vous aurez demandés.

Vous êtes assuré social, affilié à un centre de sécurité sociale d'Île-de-France et ne pouvez justifier d'aucune des conditions énoncées ci-avant, vous serez pris en charge à **80 %**.

Vous réglerez alors à la clinique le ticket modérateur soit 20 % du montant de votre hospitalisation durant le premier mois (sauf sur présentation d'une prise en charge mutuelle) en sus des suppléments hôteliers que vous aurez demandés.

Vous n'êtes pas affilié à un centre de sécurité sociale d'Île-de-France et ne pouvez justifier dès votre arrivée d'une prise en charge à **100 %** de notre prix de journée, un chèque de dépôt, encaissable à terme échu, vous sera demandé. Pour tout renseignement, s'adresser au service des admissions.

NB : si vous avez une mutuelle, celle-ci peut éventuellement prendre en charge le forfait journalier, la chambre particulière, le ticket modérateur. Veuillez vous renseigner auprès d'elle et si c'est le cas, apporter une prise en charge mutualiste.

En cas de consultation ou d'appel à votre demande à un praticien non conventionné ou autorisé à dépassement, le règlement d'honoraires sera à votre charge.

QUE PAIEREZ-VOUS ? POUR VOS SUPPLÉMENTS HÔTELIERS

Les suppléments suivants que vous aurez éventuellement demandés seront à votre charge :

- La chambre particulière
- La ligne téléphonique directe
- Vos appels téléphoniques vers l'extérieur
- La télévision
- Le repas d'un invité.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande auprès des secrétaires de réception.

Il peut arriver que vous soyez hospitalisé en chambre particulière pour raisons médicales ou pour des nécessités de service. Comme vous n'en avez pas fait la demande, aucun supplément ne vous sera facturé. Dans ces conditions et dès que possible, il vous sera attribué une chambre à deux lits.

VOTRE SÉJOUR - LIEUX PUBLICS

Un salon au rez-de-chaussée et une cafétéria au rez-de-chaussée bas sont à votre disposition avec télévision et distributeurs de boissons ainsi qu'une terrasse au deuxième étage et une autre couverte donnant sur le parc.



Une salle de repos est réservée aux patients en HDJ au rez-de-chaussée bas.

Nous vous rappelons que notre établissement est strictement non fumeur.

Pour vos moments de détente, divers jeux de société et des livres vous attendent à la réception.

✿ VOTRE SÉJOUR - CHAMBRE

Chaque chambre à un ou deux lits est équipée des éléments nécessaires à vos soins et à votre confort (appel infirmière, prise d'oxygène et de vide, téléphone, télévision, salle de bains ou douche et WC).

Chambres particulières : les chambres individuelles sont attribuées en premier lieu pour raisons médicales et nécessité de service puis, sur votre demande, en fonction des places disponibles et avec supplément. Les tarifs différents selon leur catégorie vous seront communiqués à la réception.

Pour toute demande de chambre particulière et avant l'attribution de celle-ci, il vous sera demandé soit une prise en charge de votre mutuelle soit un chèque de dépôt, encaissé à terme échu. Accompagnant : à titre exceptionnel, cette possibilité vous est offerte si



vous êtes hospitalisé en chambre individuelle et après accord médical.

Changement de chambre : il peut arriver que nous soyons amenés à vous changer de chambre. Veuillez nous excuser à l'avance de ce désagrément.

✿ VOTRE SÉJOUR - REPAS

Vous prendrez votre repas dans votre chambre ; les patients en hospitalisation de jour prendront leur déjeuner dans la salle de repos.

Les menus vous sont présentés au plus tard la veille.



Ils ont élaborés en fonction de votre régime et de l'avis de notre diététicienne.

Se renseigner avant l'admission pour tout régime particulier à caractère religieux ou philosophique.

Vous pouvez inviter un de vos proches à déjeuner avec vous. La demande doit être faite auprès des secrétaires de réception, la veille.

VOTRE SÉJOUR - LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME.

Les boissons alcoolisées, à votre charge, ne peuvent être délivrées qu'après autorisation du médecin et uniquement aux horaires des repas.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur ce chapitre car la prise de certains médicaments est incompatible avec l'absorption d'alcool, si minime soit elle.

Il est rappelé aux visiteurs qu'ils ne doivent introduire aucune boisson alcoolisée. Toute infraction à cette règle exposera le patient à un renvoi immédiat.

VOTRE SÉJOUR - VISITES

Les visites sont autorisées tous les jours de 11h00 à 19h00, en rééducation neurologique de 15h00 à 20h00. Merci de faire respecter ces horaires par vos visiteurs

La réception et les services administratifs sont ouverts de 8h30 à 19h30 en semaine et de 9h à 12h30 et 14h00 à 19h00 le week-end et les jours fériés.

Les visiteurs sont invités à se renseigner préalablement sur le numéro de chambre du patient.

Afin de préserver le confort de tous, il est recommandé de ne pas trop prolonger les visites et de ne pas séjourner à plus de deux visiteurs par patient.

Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas admis dans les chambres.



Les visites ne sont pas autorisées durant les soins et la rééducation, aussi vous voudrez bien prévoir celles-ci en conséquence.

Au cours du séjour, vos proches peuvent être reçus sur rendez-vous par le médecin référent. Veuillez vous adresser à l'accueil.

Pour des raisons d'hygiène, les plantes en pot sont fortement déconseillées dans les chambres, au profit des fleurs coupées.

✿ VOTRE SÉJOUR - TÉLÉPHONE - TÉLÉVISION - INTERNET

Toutes les chambres sont équipées d'un poste téléphonique vous permettant de recevoir (de 8h à 20h) et donner (24h sur 24) vos



appels, après l'attribution d'une ligne directe (renseignements et tarifs à la réception).

Une cabine téléphonique est à votre disposition près de l'accès de la terrasse au rez-de-chaussée.

La location d'un poste de télévision est possible ; veuillez vous adresser à la réception.

Par mesure de sécurité et pour des raisons d'assurance, toute télévision personnelle est interdite.

En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux, l'usage des téléphones portables est interdit dans l'établissement.

Un espace WIFI (accès Internet) totalement gratuit est à votre disposition dans le salon du rez-de-chaussée. Nous ne fournissons pas de matériel et tenons à vous préciser que nous ne sommes responsables ni de votre matériel, ni du bon fonctionnement de celui-ci sur notre site.

✿ VOTRE SÉJOUR - PERMISSIONS

Vous êtes hospitalisé, sous la responsabilité des médecins de l'établissement et nous vous demandons de ne pas quitter l'enceinte de la clinique sans autorisation préalable.

Les formulaires concernant les permissions exceptionnelles devront être signés à l'accueil.

Le jour même de votre sortie en permission,

présentez-vous à la réception pour signaler votre départ effectif. Vous voudrez bien également signaler votre retour dans l'établissement.

Les transports pour vos permissions seront dans tous les cas à votre charge.

❁ VOTRE SÉJOUR - CULTTE

Vous avez la possibilité de demander l'assistance d'un ministre du culte de votre choix. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à l'accueil.



❁ VOTRE SÉJOUR - DÉPÔT DE VALEURS

Durant votre hospitalisation, ne prenez avec vous que le nécessaire.

Pour vos valeurs, la clinique dispose d'un coffre. Déposez contre reçu à la réception l'argent ou les objets de valeur⁽¹⁾ que vous n'auriez pu éviter d'apporter. Vous pourrez les retirer du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 ou le jour de votre sortie à 11h00. La clinique ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disparition éventuelle d'argent ou d'objets de valeur que vous auriez conservés (loi N° 92-614 du 6 juillet 1992 - décret du 27 mars 1993).

(1) L'établissement n'est pas habilité à estimer la valeur des bijoux et autres objets déposés.



✿ VOTRE SÉJOUR - LINGE

La clinique ne fournit aucun linge et aucun nécessaire de toilette.

Que devez vous apporter ?

Tout ce qui peut concourir à votre confort est important, mais n'oubliez pas l'indispensable, c'est-à-dire :

- **Pour vous vêtir** : chemises de nuits ou pyjamas, tenue de jogging, robe de chambre, sous-vêtements, chaussures de tennis ou baskets (pour la rééducation), maillot et bonnet de bain (pour la balnéothérapie), chaussons adaptés (avec contrefort et antidérapants). Toutes ces tenues doivent respecter l'intimité de chacun, le patient étant amené à circuler dans l'établissement.
- **Pour votre toilette** : serviettes de toilette, gants de toilette, brosse à cheveux, peigne, brosse à dents, savon, nécessaire de rasage pour les hommes, etc.

L'entretien de votre linge doit être assuré par votre entourage.

✿ VOTRE SÉJOUR - COIFFEUR

Il est à votre disposition une fois par semaine dans le salon réservé à cet effet au rez-de-chaussée. Rendez-vous et tarifs à l'accueil.

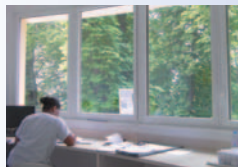
✿ VOTRE SÉJOUR - PÉDICURE- PODOLOGUE

Un pédicure-podologue est à votre disposition si vous en faites la demande auprès de la secrétaire de l'accueil. Ces soins restent à votre charge.

✿ VOTRE SÉJOUR - COURRIER

Le courrier que vous désirez envoyer doit être déposé dans la boîte aux lettres située à l'accueil (levée tous les jours sauf les dimanches et jours fériés).

Les lettres ou colis que vous recevrez seront distribués dans votre chambre.



❁ VOTRE SÉJOUR - INTERPRETARIAT

Certains membres de notre personnel acceptent de servir d'interprète et de vous aider (anglais, espagnol, portugais, italien, arabe et vietnamien). Se renseigner à l'accueil.

❁ VOTRE SORTIE - LA DATE DE DÉPART

Les sorties ont lieu du lundi au vendredi à 11 heures.

La date de votre départ est fixée par votre médecin référent et vous en serez informé au plus tard quarante-huit heures à l'avance.

❁ VOTRE SORTIE - AVANT DE PARTIR

Vérifiez que vous n'avez rien oublié dans votre chambre, rendez-vous à l'accueil pour retirer les certificats médicaux, ordonnances et régulariser votre dossier.

❁ VOTRE SORTIE – MODE DE TRANSPORT

Le mode de transport pour votre retour à domicile est prescrit par le médecin selon votre état de santé.

Si vous souhaitez être transporté par une ambulance alors que le médecin ne le juge pas utile, le coût de ce transport sera à votre charge. Le choix de l'entreprise de transport vous appartient. Néanmoins votre sortie pourra être préparée par notre secrétariat qui prendra contact avec vous.



✿ VOTRE SORTIE – QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Le souci des médecins et du personnel a été de rendre le plus agréable possible votre séjour dans notre établissement. Pour vérifier et améliorer la qualité de nos services, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire de sortie qui vous a été remis et de le déposer à la réception.

✿ VOTRE SORTIE - CONTRE AVIS MÉDICAL

Vous pouvez sortir contre avis médical, après avoir eu connaissance par votre médecin des risques que vous encourez ; vous devrez signer un formulaire de refus de soins.

Votre médecin traitant recevra toutes les informations utiles d'ordre médical à votre sujet.





Vos droits de patient hospitalisé



CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les établissements de santé garantissent la qualité des traitements, des soins, et de l'accueil. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. Le patient participe aux choix thérapeutiques qui le concernent. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Un consentement spécifique est prévu notamment pour les patients participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Le patient hospitalisé peut, à tout moment, quitter l'établissement sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des éventuels risques qu'il encourt.

Le patient est en droit de refuser les traitements ou d'en demander l'interruption.

La charte de la personne hospitalisée vous sera remise lors de votre admission. Cette charte est traduite en langues étrangères et est disponible en braille sur demande.

PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

De par son éthique et sa déontologie, l'établissement prône la bientraitance. Diverses actions de prévention et d'amélioration sont mises en œuvre sur la bienséance, l'écoute, la réponse aux attentes et l'anticipation des besoins.

1 LA PERSONNE DE CONFIANCE

Lors de votre admission, nous vous demandons de désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que nous nommerons « personne de confiance », sera consultée, dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décisions vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

2 INFORMATION ET CONSENTEMENT DU PATIENT

Durant votre hospitalisation, des examens, des traitements et des soins vous seront proposés par l'équipe médicale et le personnel soignant. Vous recevrez des explications sur les raisons de ces actes, les bienfaits attendus et les risques encourus. Vous avez la possibilité de refuser des gestes thérapeutiques. L'équipe médicale vous informera alors sur les autres moyens qui existent en vue de vous soigner de façon différente. L'équipe médicale vous informera également des conséquences à court, moyen et long terme de votre décision.

Dans tous les cas de figure, nous vous engageons à dialoguer avec le médecin en charge de votre hospitalisation et à ne pas prendre de décision à la légère, sachant que la décision finale vous appartient et à vous seul.

3 LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelable tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

4 LES DONS D'ORGANES

Dans le cadre du programme de Santé Publique, tous les établissements de santé doivent promouvoir le don d'organes et de tissus à visée thérapeutique.



Un grand nombre d'organes peuvent être donnés et permettent ainsi de sauver des vies humaines ou d'en améliorer grandement la qualité.

Pour en savoir plus sur les dons d'organes, de moelle et de tissus humains, nous vous invitons à consulter les sites officiels :

- www.agence-biomedecine.fr,
- www.france-adot.org,
- www.greffedevie.fr
- et www.dondorganes.fr.

5 LES MODALITÉS D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans l'accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les 8 jours. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.

Si vous souhaitez obtenir une copie de tout ou partie de votre dossier, les frais, limités au coût de production (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour (trente ans si vous avez été transfusé).

6 LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE (CRUQPC)

Une commission de relation avec les usagers et de la qualité de la prise en charge est mise en place au sein de notre établissement, afin de veiller au respect de vos droits et de faciliter vos démarches. La CRUQPC contribue également, par ses avis et propositions, à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge de l'établissement. Une fiche informative vous est remise dès votre admission afin de vous informer sur les modalités de saisine. Les représentants des usagers peuvent être rencontrés; si vous le souhaitez l'hôtesse d'accueil leur demandera de vous contacter. Actuellement deux associations sont représentées : le LIEN (association de lutte, d'information et d'étude des infections nosocomiales) et JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie).

7 ANONYMAT

Si vous ne souhaitez pas que votre présence soit connue, n'hésitez pas à le signaler dès votre arrivée et le nécessaire sera fait pour préserver votre anonymat.

8 LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

La clinique a été certifiée en 2004 et 2007 par la Haute Autorité de santé, sans réserve ni recommandation.

Afin de faire évoluer la qualité et la gestion des risques au sein de l'établissement, un comité de pilotage est chargé d'animer la démarche qualité - gestion des risques :

LA QUALITÉ : c'est une préoccupation constante de chaque professionnel. Elle est régulièrement évaluée au travers des questionnaires de sortie ou des enquêtes ponctuelles dans les services. Divers comités sont chargés d'améliorer la qualité dans les domaines suivants :

- La commission médicale d'établissement (CME) : cette instance réunit l'ensemble des praticiens pour débattre du fonctionnement et des projets médicaux et pour participer à l'évaluation des soins.
- le comité de liaison alimentation - nutrition (CLAN) : il a pour mission d'améliorer la

prestation alimentaire et la prise en charge de la nutrition. Il travaille notamment sur le diagnostic et le traitement de la dénutrition.

- le comité de lutte contre les infections nosocomiales ou associées aux soins (CLIN). La clinique est un lieu de soins, mais c'est aussi un lieu à risque d'infections, tout particulièrement pour les patients les plus fragilisés par leur maladie ou leur traitement.

Ces patients sont alors susceptibles de contracter pendant leur séjour une infection nosocomiale, c'est-à-dire une infection acquise dans l'établissement.

Le renforcement de la sécurité des soins vis-à-vis du risque infectieux est, bien sûr, une véritable priorité pour tous les professionnels de notre établissement, et les équipes conjuguent leurs efforts pour éviter la survenue des infections. Il faut cependant savoir que le « risque zéro » n'existe malheureusement pas. Le CLIN composé de nombreux professionnels de l'établissement et de représentants des usagers, détermine le programme d'actions de prévention, de surveillance, de formation des équipes et d'évaluation à mettre en œuvre pour éviter les infections. Il rédige des recommandations concernant les bonnes pratiques d'hygiène lors des soins, il participe à la formation des personnels, il veille à la surveillance de toutes les infections



et réalise des évaluations des pratiques des professionnels. Par ailleurs, l'environnement fait l'objet d'une grande vigilance, et des contrôles réguliers recherchent la présence anormale de microbes dans l'eau, l'air, les surfaces de notre établissement.

Sachez que vous pouvez également, ainsi que vos proches, contribuer à la prévention des infections en respectant certaines consignes d'hygiène (lavage des mains, port du masque...) lorsque le personnel hospitalier vous le demande.

Enfin, depuis 2005, un « tableau de bord » comprenant des indicateurs de performance en terme de lutte contre les infections, est à la disposition des usagers. Ce tableau précise notamment les taux de certaines infections, la consommation de produits d'hygiène des mains et d'antibiotiques et la résistance des bactéries aux antibiotiques ; il est actualisé chaque année et peut être consulté à l'accueil.

Si vous aviez des questions ou des craintes concernant ces infections, le personnel est à votre disposition pour y répondre.

- le comité de lutte contre la douleur (CLUD) : il développe des actions de formation et d'information pour les professionnels et élabore les protocoles de prise en charge de la douleur. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, les professionnels vous demanderont d'évaluer

vos douleurs à partir d'outils de mesure spécifiques. Le contrat d'engagement contre la douleur est repris dans une fiche (voir fiche annexe).

- La commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS) : cette commission contribue aux missions réglementaires en participant, par exemple, à la sécurisation et à l'amélioration du circuit du médicament, depuis sa prescription jusqu'à son administration au patient.

Si vous désirez plus d'informations sur notre démarche qualité, la satisfaction des patients ou les procédures d'évaluations de nos soins, vous pouvez vous adresser à notre responsable qualité.

Elle tient, entre autres, à votre disposition :

- nos rapports de certifications établis par la Haute Autorité de Santé,
- le rapport annuel de la CRUQPC transmis aux tutelles.

Vous pouvez obtenir plus de précisions à ce sujet sur le site grand public de la HAS.

LA SÉCURITÉ : c'est une priorité de la politique qualité de l'établissement. Parmi les dispositifs en place, on peut citer les vigilances ; afin de garantir

une sécurité maximale, plusieurs vigilances sont opérationnelles :

- l'hémovigilance : c'est l'ensemble des procédures de surveillance et d'évaluation des incidents graves et des effets indésirables qui pourraient survenir chez les receveurs de produits sanguins labiles.
- la pharmacovigilance : c'est l'ensemble des techniques d'identification, d'évaluation et de prévention du risque d'effet indésirable des médicaments mis sur le marché, que ce risque soit potentiel ou avéré.
- la matériovigilance : c'est la surveillance des incidents ou risques d'incidents mettant en cause un dispositif médical mis sur le marché.
- l'identitovigilance : c'est la surveillance et la gestion des erreurs et des risques liés à l'identification des patients. C'est dans ce cadre que des vérifications d'identité sont réalisées tout au long de votre prise en charge.

9 INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Sauf opposition de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre hospitalisation, pourront faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification sur ces données. Il convient de vous adresser pour cela au Dr Alain BIRENBAUM, responsable de l'information médicale, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin. Vous pouvez également vous opposer à l'enregistrement de certaines données pour des raisons légitimes, à moins que cet enregistrement soit prévu légalement.

10 RÈGLES JURIDIQUES DES MAJEURS PROTÉGÉS

Suivant la Loi n° 2002.303 du 4 mars 2002, si vous n'êtes pas en mesure d'assurer la gestion de vos biens, vous devez être représenté ou assisté par votre représentant légal afin de sauvegarder vos intérêts.



Vos devoirs de patient hospitalisé

► INTERDICTION DE FUMER

Conformément à la réglementation en vigueur et pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer dans l'enceinte de la clinique et à fortiori dans les chambres (présence de dispositif à oxygène).

► TENUE

Une tenue décente est nécessaire pour circuler dans l'établissement.

► PROTHÈSE ET LUNETTES

Vous êtes responsable de vos effets personnels. À votre arrivée à la Clinique, si vous le souhaitez, nous vous remettons une boîte à dentier ou à prothèse auditive afin d'éviter toute perte ou détérioration de votre appareillage. Pour vos lunettes, nous vous conseillons de disposer d'un étui pour éviter toute perte ou casse. Notre responsabilité ne pourrait être engagée si un tel objet était égaré ou endommagé.

► BRUIT

Le silence et le calme sont les garants d'un mieux-être pour chacun. Pour préserver votre repos et celui de vos voisins, nous vous demandons :

- d'éviter les visites trop longues et trop nombreuses

- d'éviter les conversations bruyantes
- de limiter le volume sonore de votre télévision et de votre radio qui doit être baissé à partir de 21h00.

► LE PARC

Un parc d'un demi-hectare avec parcours de marche est à votre disposition. Respectez les pelouses et les fleurs. Les pique-niques sont strictement interdits.

Merci d'utiliser les poubelles installées dans le parc.

► ANIMAUX

Nos amies les bêtes ne peuvent être admises dans l'enceinte de l'établissement, même tenues en laisse.

► KINÉSITHÉRAPIE

L'accès des locaux de kinésithérapie, d'ergothérapie et de balnéothérapie n'est pas autorisé aux visiteurs pour des raisons d'hygiène et de sécurité et pour ne pas importuner les patients en soins.

► ENFANTS

Dans leur intérêt et pour leur santé, n'amenez pas de très jeunes enfants dans l'établissement. Pour

les autres, surveillez-les pour leur sécurité et celle des patients. Ils ne doivent pas courir à l'intérieur de l'établissement. L'accès aux chambres leur est interdit. Attention, les jeux tels que ballon, vélo, patins à roulettes, sont interdits dans le parc.

► INCENDIE

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement.

Vous êtes invité à lire les consignes affichées à chaque étage. En cas d'incendie, gardez votre sang froid et veuillez ne pas quitter votre chambre sans y avoir été invité par le personnel, formé à ce type d'incident.

Prévenez si vous le pouvez, le plus rapidement possible, le personnel de votre étage ou téléphonez au standard de votre chambre en composant le 9.

► DÉTENTIONS ILLICITES OU DANGEREUSES

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. D'autre part, pour des raisons de sécurité, il est interdit d'introduire des appareils électriques dans l'établissement.

► FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est fermé le soir à partir de 21 heures. L'ensemble des portes est verrouillé et aucune visite n'est alors possible.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous voici sur le point de quitter la clinique MIRABEAU. Le souci des médecins et du personnel a été de rendre le plus agréable possible votre séjour dans notre établissement. Pour vérifier et améliorer la qualité de nos services, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire de sortie qui vous a été remis et de le remettre à la réception. Nous espérons que vous avez été satisfait de votre séjour et vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée.

*Les docteurs
Frédérique et Alain BIRENBAUM-BELOT*



Clinique Mirabeau Mont d'Eaubonne

🌸 VOS INTERLOCUTEURS



➤ ÉQUIPE MÉDICALE

Docteur Frédérique BIRENBAUM-BELOT
Docteur Alain BIRENBAUM
Docteur Thieu Hung DUONG
Docteur Odile LEBRETON - MPR
Docteur Frédéric LEGAND
Docteur André MORIN
Docteur Bassam MOUCICE - MPR
Docteur Nelly REINGEWIRTZ - MPR
Docteur Marina THOMAS - Gériatre

➤ ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS (Réseau ONCONORD)

Docteur Isabelle MARIN
Docteur Sophie HUGUET

➤ PHARMACIENS

Madame Hélène RONOT
Monsieur Claude ABRAMOWITZ

➤ LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

Laboratoire FROGER
Docteur Caroline BENOIST
Docteur Eric ROUZAUD

➤ SURVEILLANTE

Madame Sophie MOURLOT
(encadrement de l'équipe
d'infirmières et d'aides soignantes)

➤ KINESITHÉRAPEUTE CADRE

Monsieur Thierry FOUCART
(encadrement de l'équipe de
kinésithérapeutes, orthophonistes et
ergothérapeutes)

➤ PSYCHOLOGUES

Madame Amanda MALDONADO
Mademoiselle Aurélie THILLOU

➤ ASSISTANTE SOCIALE

Madame Naryma AYAD

➤ SECRÉTAIRE DES ADMISSIONS

Madame Christine YVON

➤ REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Madame Eliane FERAUD (Le LIEN)
Madame Françoise MONNET
(JALMALV)

➤ DIRECTRICE ADJOINTE - RAQGDR

(Responsable amélioration de la
qualité, gestionnaire des risques)
Madame Béatrice MASSON-LECOMTE

➤ DIRECTEUR GÉNÉRAL

Docteur Alain BIRENBAUM

➤ PRÉSIDENTE

Docteur Frédérique BIRENBAUM-BELOT

